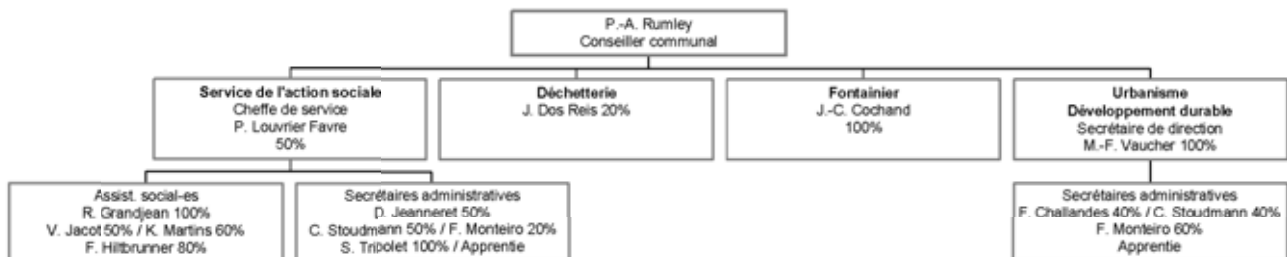


Dicastères
de l'urbanisme et
du développement durable
et
des affaires sociales

DICASTÈRES DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES AFFAIRES SOCIALES

1. ORGANIGRAMME



2. DICASTÈRE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Rappel du rôle et de la fonction du dicastère

- permis de construire
- plans d'aménagement et plans de quartier
- affaires foncières
- politique du logement
- alimentation en eau
- stations d'épuration
- déchets
- énergie
- jardins communaux

Ressources en personnel :

1,8 EPT administratifs plus une apprentie

1 fontainier

2 autres employés pour l'eau et l'épuration (dès début 2010)

2.2 Commission d'urbanisme et de développement durable

La commission, composée de 7 membres du Conseil général, de l'architecte de la Ville de Neuchâtel et de celui de La Chaux-de-Fonds, a siégé à 17 reprises. Elle a apporté un appui technique et préavisé de nombreux dossiers (déchetterie, plan directeur de l'eau, mise en œuvre des PGEE, révision du plan d'aménagement de Fleurier, plan de quartier de Plaine Fin, plan d'alignement de Noiraigue, concept éolien, etc.), mais également les arrêtés et règlements qui ont été ensuite soumis à votre Autorité (règlement de distribution de l'eau potable, règlement d'application du plan général des eaux, règlement relatif à la gestion des déchets). Elle a également préavisé les dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions.

2.3 Service d'urbanisme et de développement durable

Il s'est occupé en 2009 essentiellement des tâches suivantes :

Traitement des permis de construire : 248 permis ont été déposés. 50,4% représentent des demandes simplifiées (dont 12,5% pour les installations de panneaux solaires), 30,6% des demandes d'autorisations de chauffage, 18,5% des sanctions définitives et 0,5% des sanctions préalables. A cela, s'ajoutent 48 dossiers en lien avec les mesures énergétiques subventionnées par le canton pour le changement de fenêtres et l'assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments. Au 31 décembre 2009, 29 logements étaient en phase de réalisation (3 immeubles et 4 villas individuelles) alors que 5 nouvelles villas ont été construites en cours d'année.

Planification de 17 séances de la commission d'urbanisme.

Mise à jour du registre fédéral des bâtiments, comprenant 2849 bâtiments et 5859 logements.

Élaboration du plan d'aménagement régional, en collaboration avec les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées. L'élaboration de ce plan avait été voulue par les anciennes communes. Le plan a été présenté aux commissions d'urbanisme des trois communes, il a fait l'objet d'une présentation publique et est actuellement en examen auprès de l'Etat. La fin de ce dossier est prévue pour le premier semestre 2010. Ce plan fera l'objet d'un rapport d'information au Conseil général.

Élaboration du plan spécial de Plaine Fin à Môtiers. Ce plan a fait l'objet d'une présentation publique, est maintenant dans sa phase finale d'élaboration et pourra bientôt être envoyé au service de l'aménagement du territoire pour examen. Le Conseil général a accepté d'acheter deux parcelles faisant partie du périmètre de ce plan.

Fin de l'élaboration du plan d'aménagement du village de Fleurier. Ce plan est resté en panne pendant de nombreuses années. Il est maintenant en examen auprès des services de l'Etat et devrait pouvoir être adopté durant l'été 2010. Le problème des dangers naturels en-dessous de la Caroline doit encore être réglé.

Suivi de différents plans de quartier : sanction du plan de quartier de l'Arnel à Môtiers, élaboration du plan de quartier de Surville à Buttes, suivi du plan de quartier des Epinettes à Travers. Ces deux derniers plans devraient pouvoir entrer en vigueur en 2010.

Révision du plan d'alignement de Noiraigue. Cette révision avait été voulue par l'ancienne commune. Le dossier a été examiné par les services de l'Etat et pourra prochainement être soumis pour adoption au Conseil général.

Règlement de différentes affaires foncières (ventes de terrain, servitudes).

Par ailleurs, différents arrêtés ont été pris :

- arrêté du Conseil général sur l'uniformisation des contributions d'équipement
- arrêté du Conseil général sur l'uniformisation des taxes d'équipement
- arrêté du Conseil général sur l'uniformisation des émoluments et taxes administratives en matière de permis de construire
- arrêté du Conseil général sur l'uniformisation des émoluments et taxes administratives
- arrêté du Conseil communal uniformisant les émoluments et taxes administratives en matière de permis de construire.

2.4 Service de l'eau et de l'épuration

L'année 2009 a vu la création du service de l'eau avec l'engagement d'un fontainier, préalablement rattaché aux travaux publics de sa commune. Le travail a été réparti entre ce fontainier et la SEVT.

Les principales tâches en relation avec l'eau ont été les suivantes :

travaux préalables à l'élaboration d'un plan directeur de l'eau. Il est en effet rapidement apparu qu'il convenait, pour une commune de la dimension de Val-de-Travers, de faire un bilan global des problèmes, des ressources et des investissements à futur de façon à pouvoir planifier l'alimentation en eau de la commune à long terme. Ce thème fera l'objet d'une demande de crédit au Conseil général ce printemps

reprise des travaux en relation avec la délimitation des zones de protection des captages. Le travail a surtout consisté à mettre au point, avec le service de la protection de l'environnement, les plans correspondants. Une étude est en cours au sujet des conséquences de ces zones sur les exploitations agricoles. Le Conseil communal espère pouvoir légaliser ces zones cette année encore.

Différents règlements et arrêtés ont été pris :

- règlement de distribution de l'eau potable
- règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux
- arrêté du Conseil général sur le tarif de vente de l'eau
- arrêté du Conseil général sur la taxe d'épuration
- arrêté du Conseil communal fixant le prix de vente de l'eau au m³
- arrêté du Conseil communal fixant la taxe d'épuration.

Un crédit de 8,3 millions a été voté pour l'amélioration des systèmes d'évacuation des eaux de Val-de-Travers.

Quant au travail du fontainier et de ses collègues de la SEVT, pour les eaux propres et les eaux usées, il a consisté en des tâches de surveillance, de recherche de fuites, de réparations, d'améliorations dans les stations, de service de piquet 24 / 24 (à trois personnes !), de changements de compteurs, de vannes, de surveillance des STEP, etc.

2.5 Gestion des déchets

Dans le domaine des déchets, les tâches du DUDD ont consisté en :

- études de détail de localisation des moloks, discussions avec les propriétaires et les voisins si nécessaire, signatures des servitudes, préparation des permis de construire
- étude relative à la construction d'une déchetterie régionale, projet ensuite momentanément abandonné
- contacts avec le service de la protection de l'environnement
- réorganisation des déchets verts, des encombrants
- contacts avec les entreprises
- suivi des factures fournisseurs, établissement de la statistique annuelle
- préparation du mémento annuel
- contacts avec VADEC
- facturation de la taxe déchets

Les documents suivants ont été adoptés :

- règlement relatif à la gestion des déchets de la commune de Val-de-Travers
- arrêté du Conseil général relatif à la perception de la taxe déchets
- arrêté du Conseil communal fixant la taxe de déchets.

2.6 Domaine de l'énergie

Dans le domaine de l'énergie, le DUDD s'est occupé des dossiers suivants :

- création d'un réseau de chauffage à distance à Fleurier, rue du Temple. Un mandat a été octroyé à la société contren et à Planair. L'étude conclut à la faisabilité de ce projet, qui a été présenté aux propriétaires concernés au mois de février
- création d'un réseau de chauffage à distance à Couvet, qui concerne les bâtiments communaux, un privé, Bourquin et l'hôpital. Un mandat a été confié aux bureaux Matthey et AJS. Le rapport a été présenté à la CUEDD. Le Conseil communal a l'intention d'aller de l'avant dans ce dossier, qui devrait faire l'objet d'un rapport au Conseil général avant l'été
- contacts avec les différents promoteurs s'intéressant à la création d'un parc éolien au Val-de-Travers, en particulier en ce qui concerne le Mont-de-Buttes
- gestion du CAD des Bayards.

Par ailleurs, le chef du dicastère préside la SEVT depuis mi 2009.

2.7 Autres tâches

Le chef du dicastère participe aux réunions informelles réunissant le DGT et les villes au cours desquelles se discute la future politique du logement dans le canton.

Par ailleurs, il est membre de la commission cantonale du logement, de la commission cantonale des déchets, de la commission chargée de mettre en œuvre la conception directrice cantonale de l'aménagement du territoire, du comité directeur du RUN et du bureau du réseau des villes de l'arc jurassien (qu'il préside pour la période 2009-2011). Il a également participé à l'assemblée de l'UVS (Union des villes suisses).

3. DICASTÈRE DE L'AIDE SOCIALE

3.1 Domaines d'activités

- service de l'aide sociale
- contacts avec les différentes institutions sociales de la région et du canton
- avenir de l'hôpital

Le service d'action sociale applique la loi cantonale sur l'action sociale LASoc et dispense ainsi l'aide sociale selon les normes en vigueur dans le canton de Neuchâtel. Le service remplit également un rôle de prévention, d'information, d'orientation et de soutien.

3.2 Ressources en personnel

Service de l'action sociale : 5.6 EPT plus une apprentie

Ecoval (programme d'insertion sociale) : 2,5 EPT dès début 2010

3.3 Activité 2009

3.3.1 Du syndicat intercommunal au service communal

Fonctionnant sous forme de syndicat depuis 2006, le service d'action sociale est devenu, au 01.01.2009, après dissolution du syndicat en décembre 2008, un service de la commune de Val-de-Travers, oeuvrant également pour les communes des Verrières et de la Côte-aux-Fées, sur la base d'un mandat de prestations.

3.3.2 Insertion

Un des principaux rôles du service d'action sociale est d'accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale dans leur insertion ou réinsertion professionnelle. Pour ce faire, le service entretient non seulement des liens étroits avec l'antenne de Job Eco SA à Travers, aujourd'hui Ecoval, où 4 places d'insertion sont à disposition des services sociaux du canton mais également avec les entreprises privées et les communes de la région qui accueillent régulièrement des personnes en démarche de réinsertion, voire même qui les engagent par la suite.

3.4 Projets importants réalisés ou initiés en 2009

3.4.1 Mise sur pied du GSR

Le service, dans le cadre de la seconde étape des directives de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales LHaCoPS, a préparé son intégration dans l'entité du Guichet Social Régional Val-de-Travers (ci-après GSR VdT) qui a vu la réunion de l'Agence AVS/AI et du Service d'action sociale sous la même entité, au 1^{er} janvier 2010.

3.4.2 Antenne ACCORD

Le Service d'action sociale est également associé au *groupe de travail GSR utilisateurs*, qui, à la demande du Conseil d'Etat, a pour mission d'aborder le côté pratique de la mise sur pied de l'antenne ACCORD qui intégrera chaque GSR du canton au 1^{er} janvier 2011. L'antenne ACCORD sera la porte d'entrée à toute demande de prestation sociale cantonale, à savoir :

- subsides d'assurance-maladie,
- office de recouvrement des pensions alimentaires,
- bourses d'études,
- mesures d'intégration professionnelle,
- aide sociale,
- et, dans une certaine mesure, demande de prestations complémentaires.

3.5 Etat de la situation à la fin du premier exercice

Au 31 décembre 2009, le service gère 317 dossiers d'aide sociale actifs. 234 personnes se sont adressées au service durant l'année 2009 pour des demandes d'aide et 131 de ces demandes ont débouché sur l'ouverture de dossiers d'aide sociale.

Malgré la crise, le nombre de dossiers d'aide sociale est resté stable en 2009. Ceci est notamment dû au fait que le chômage intervient selon le principe de subsidiarité, avant que l'aide sociale ne puisse être sollicitée. Si la crise perdure, les premières répercussions devraient se faire sentir courant 2010.

Le montant de la dépense d'aide matérielle 2008, répercuté dans les comptes 2009, s'élève à Fr. 237.33 par habitant, soit pour Val-de-Travers une dépense de Fr. 2'574'627.00.

Selon les chiffres déjà annoncés, cette dépense augmenterait à Fr. 260.81 par habitant en 2009, ce qui engendrera une dépense supplémentaire de quasi Fr. 300'000.00 pour les comptes 2010.

3.6 Autres tâches

Le chef du dicastère a participé aux actions suivantes :

- Etats-généraux du social au Val-de-Travers. Tous les acteurs sociaux ont été conviés en octobre à une réunion destinée à faire le point de la situation du social dans la commune de même qu'à proposer des actions pour améliorer les synergies, etc. Une suite sera donnée à cette après-midi par un groupe de travail ad hoc

- Contacts avec l'Etat et différents partenaires pour trouver une suite à Job Eco Travers. Finalement, un nouveau projet, Ecoval, a commencé son activité début 2010
- Contacts avec les différentes institutions présentes à Val-de-Travers : Pro Infirmis, pro Senectute, CAPTT, CORA, Foyer du Parc, etc.
- Différents contacts relatifs à l'avenir de l'hôpital. Participation aux Etats-généraux de la réorganisation hospitalière
- Participation à la commission « Suivi de l'hôpital » présidée par le chef puis la cheffe du département des affaires sociales
- Participation aux travaux réunissant le département et les vil es au sujet de l'action sociale

4. GUICHET LOCAL DE COUVET

4.1 Domaines d'activités

- établissement des documents d'identité et attestations de domicile
- inscriptions au chômage du 1 janvier au 30 avril 2009
- renseignements divers
- agence AVS pour le village de Couvet

4.2 Ressources en perso nel

0.6 EPT

DICASTERE DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 DICASTERE DES AFFAIRES SOCIALES
 LE CONSEILLER COMMUNAL

Pierre-Alain Rumley